

Service : Transition écologique et dialogues citoyens
Référence : FV

Objet : PLAN DE SOBRIETE ÉNERGÉTIQUE

Rapporteur : Ludovic Joyeux

EXPOSÉ

Le contexte de crise énergétique – crise liée notamment à la spéculation financière et au conflit en Ukraine – ainsi que l'accélération du dérèglement climatique amènent nombre de collectivités territoriales, d'institutions et d'entreprises à engager un nécessaire processus de transition énergétique.

Si l'enjeu est de collectivement faire face – à court terme – à un risque inédit de pénuries d'électricité et de gaz au cours de l'hiver et d'évolution tarifaire hors de proportion, il est également question d'initier ou d'amplifier des changements structurels qui s'inscrivent dans la durée afin de satisfaire à l'objectif de neutralité carbone en 2050.

La Ville, à l'instar de Nantes Métropole, s'inscrit pleinement dans cette ambition et entend promouvoir un plan de sobriété énergétique, lequel constitue une nouvelle étape d'un processus de réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Rappelons que pour parvenir à la neutralité carbone en 2050, les experts s'accordent à dire qu'il faudra réduire d'au moins 40 % la consommation d'énergie. Or, dans la mesure où l'ensemble des domaines de l'activité humaine consomme de l'énergie, il est nécessaire d'avoir une approche globale.

La Ville porte ainsi depuis de nombreuses années désormais un engagement éco-responsable respectueux des objectifs du développement durable. En cela, la transition écologique constitue l'un des objectifs majeurs du mandat autour de préoccupations de sobriété mais plus globalement de décarbonation de l'action municipale.

Dans le prolongement du pacte de sobriété énergétique des 24 communes de la métropole, proposition est ainsi faite d'amplifier la portée du plan de sobriété énergétique municipal. Celui-ci repose sur les intentions suivantes :

- garantir la continuité de services publics de qualité auprès de la population ;
- veiller à l'accessibilité des changements pour tous les publics, dans une logique de justice sociale ;
- définir une stratégie reposant sur des actions de court, moyen et long termes ;
- intégrer un principe d'éco-conditionnalité dans les relations partenariales que la Ville peut avoir avec des acteurs économiques (fournisseurs et prestataires) et associatifs ;
- proposer des actions de sensibilisation à destination des Couëronnaises et des Couëronnais pour tout à fois créer un effet d'entraînement à l'échelle du territoire et transformer durablement nos habitudes et nos comportements en promouvant les écogestes.

A cette fin, la Ville entend donc poursuivre son action sur différents leviers que sont les consommations de fluides énergétiques et de l'eau, l'intervention sur le patrimoine bâti municipal, la recherche de performance énergétique dans la construction neuve, les pratiques professionnelles, le renforcement des clauses éco-responsables au sein de la commande publique, la réduction de l'empreinte carbone liée aux pratiques numériques, aux déplacements ou encore à la gestion des déchets.

Au regard des enjeux, et après une phase d'instruction des orientations opérationnelles par les services municipaux, proposition est faite de partager la déclinaison opérationnelle de ce plan de sobriété énergétique municipal en y associant l'ensemble des élus du conseil municipal, lors d'une séance ad hoc, début novembre.

PROPOSITION

Le rapporteur propose :

De prendre acte de la mise en œuvre d'un plan de sobriété communal en articulation avec la démarche engagée au niveau de Nantes métropole.